

Article 1 : Modalités d'applications

Les modalités d'application de ce bordereau de confirmation d'achat annuel sont celles du contrat interprofessionnel ponctuel défini dans l'avenant 1 des accords interprofessionnels (conditions de retraitaison, conditions de paiement, agréage, tva, clause de réserve de propriété, transfert des risques, acompte, dédit).

Ces contrats correspondent aux volumes engagés par millésime sur le présent bordereau et sont signés entre les parties à la suite de la signature du bordereau de confirmation d'achat :

- au plus tard le 31 Décembre de l'année n+1 si le bordereau de confirmation d'achat est signé entre le 1^{er} et le 31 Décembre,
- au plus tard le 31 Décembre de la même année si le bordereau de confirmation d'achat est signé entre le 1^{er} Janvier et le 15 Février.

Article 2 : Volumes

Le montant annuel global des volumes tels que défini dans le tableau ci-dessus correspond au volume global annuel défini dans le contrat cadre triennal pour l'année n ou à ce même volume révisé conformément à la clause de révision des volumes de $\pm 20\%$ prévue dans le contrat triennal pour les années n+1 et n+2.

Article 3 : TVA

Les prix ci-dessus sont soumis à la TVA : Oui Non

Article 4 : Enregistrement par InterOc

Le présent bordereau sera soumis à l'Interprofession pour enregistrement.

Date de signature : Le / / à

Le Vendeur

L'Acheteur
